

REGLES D'UTILISATION THE TREEHOUSE

1. Général

1.1. Pratique

The Treehouse	vzw de Biehal
Domeinbos Pijnven	Stationsstraat 206
Kiefhoekstraat z/n	3920 Lommel
3940 Hechtel-EKSEL	+32 11 79 03 90
treehouse@debiehal.be	treehouse@debiehal.be
www.the-treehouse.be	www.debiehal.be

1.2. Infrastructure

THE TREEHOUSE			
Place	Destination	Aire	Nombre Maximum.
côté gauche	Salle de réunion avec matériel de présentation		15
Côté droite	Salon avec kitchenette et wc		

1.3. Utilisation

The treehouse est de préférence disponible pour des réunions et des sessions de brainstorming axées sur la créativité et l'innovation afin de contribuer à la transition vers une société durable et écologique..

1.4. Durée de la location

La cabine peut être louée de 9h00 à 18h00, sauf accord contraire lors de la réservation. Une réservation est valable pour une journée entière quelle que soit la durée d'utilisation.

1.5. Tarifs

Les organisations paient pour la réservation du Treehouse 440,00 € TTC pour une journée entière ou 290,00 € TTC pour une demi-journée. Une demi-journée se déroule de 8h30 à 12h30 ou de 13h à 18h.

2. Réservation et paiement

2.1. Réservation

§1 Toute organisation qui remplit les conditions énoncées sur le site www.the-treehouse.be peut utiliser La Maison de l'arbre sous réserve d'une réservation préalable..

Les réservations peuvent être effectuées via le module de réservation sur le site web www.the-treehouse.be.

§2 Toutes les demandes sont traitées dans l'ordre chronologique.

§3 Les organisations peuvent réserver jusqu'à 6 mois à l'avance. Toute autre réservation à l'avenir est exclue.

§4 Pour pouvoir réserver une salle, vous devez avoir l'âge légal et être un employé de l'organisation dont le personnel va utiliser la salle.

§5 Au moment de la réservation, le nombre de personnes est indiqué. Une variation de ce numéro peut être communiquée au plus tard 5 jours avant la réservation prévue via treehouse@debiehal.be.

§6 Une réservation n'est valable que si le locataire signe le formulaire de réservation et reçoit par e-mail la confirmation que la réservation a été approuvée. Le formulaire signé est disponible à l'adresse treehouse@debiehal.be.

2.2. Annuler

Une réservation peut être annulée, à condition que l'annulation soit communiquée au Biehal par e-mail à l'adresse treehouse@debiehal.be.

- Vous pouvez annuler gratuitement jusqu'à 2 semaines avant la réservation prévue;
- Dans les 2 semaines précédant la réservation prévue, le montant total de la location est facturé.

2.3. Paiement

§1 Le tarif de location doit être payé au moment de la réservation. Le montant dû sera viré sur le compte bancaire au plus tard 2 semaines avant la réservation prévue.

BE18 5230 8015 9865 - BIC-code: TRIOBEBB

De Biehal – Stationsstraat 206 – 3920 Lommel

§2 Si le montant n'a pas été payé à temps, la réservation sera annulée.

§3 En cas de non-paiement de la réservation, l'organisation sera exclue des locations futures.

2.4. Clés

§1 Vous serez accueillis à l'heure d'arrivée convenue par Elly, qui vous fournira café, gâteau et fruits. La clé peut être déposée le soir dans un coffre-fort à clés. Elly vous montrera la location et vous donnera le code.

§2 En cas de perte d'une clé, le coût de remplacement de la clé et de la serrure sera facturé.

3. Utilisation de The Treehouse

La durabilité et la sensibilisation à l'environnement sont les principales valeurs de The Treehouse. Le locataire est tenu d'en tenir compte lors de son séjour à The Treehouse.

Le locataire doit laisser les lieux dans l'état dans lequel il les a reçus et signaler immédiatement tout dommage au concierge. L'utilisateur est responsable de tout dommage causé au bâtiment.

3.1. Utilisation du matériel

§1 La préparation des lieux est faite par le concierge. Il y a une machine à café, une bouilloire et des carafes d'eau dans la kitchenette, ainsi que de la couverts. Le café, le thé et les compléments sont fournis pour un usage personnel.

§2 Le matériel audiovisuel et Internet sont disponibles dans l'aile gauche.

§3 Les matériaux doivent être utilisés conformément aux instructions fournies avec l'appareil ou selon les instructions du concierge.

§4 Il est interdit d'utiliser des bougies dans les chambres, ainsi que des clous, des clous pour le pouce, etc., ou du ruban adhésif sur les poutres, les murs, les portes, les fenêtres, les panneaux ou les planchers.

3.2. Nettoyage traitement des déchets

§1 Papier dans la corbeille à papier, les autres déchets peuvent être jetés dans la poubelle de l'aile droite.

§2 Les couverts usagés sont collectés dans la kitchenette.

§3 Le locataire est responsable de l'élimination des déchets dans l'espace extérieur et les parkings..

§4 Le concierge est responsable de la vaisselle et du nettoyage de The Treehouse.

3.3. Restauration

Lors de votre réservation, vous pouvez choisir d'utiliser ou non notre service de traiteur. Une liste d'options de restauration vous sera envoyée lors de votre réservation, mais elle est aussi disponible sur le site www.the-treehouse.be.

Bien sûr, vous pouvez aussi aller dans un restaurant dans les environ.

4. Accords généraux

4.1. Les responsabilités

§1 L'organisateur/le locataire est entièrement responsable de:

- son activité (contenu, organisation, participants,)
- l'environnement immédiat (pas de nuisance pour les voisins)
- responsabilité civile
- les accords résultant de la location (dommages au bâtiment, aux équipements)..

§2 Le locataire ne peut utiliser les lieux à des fins autres que celles pour lesquelles la location est autorisée. La sous-location de l'infrastructure est interdite. Seuls les locaux autorisés peuvent être utilisés..

§3 L'utilisation incorrecte et la réservation trompeuse de la place ne peut qu'être sanctionnée.

4.2. Dommages

§1 Le locataire est responsable de tous les dommages causés pendant, avant et après l'activité organisée par lui aux lieux, aux accessoires et aux équipements.

§2 Le locataire est également responsable des dommages causés au matériel audiovisuel et à tout autre matériel utilisé par suite d'une utilisation non conforme.

§3 En cas de dommage, celui-ci sera confirmé par écrit en présence du concierge.

§4 Les dommages seront à la charge du locataire au prix des frais de réparation, établi dans le cahier des charges ou à la valeur à neuf. Toute nouvelle demande du locataire concerné peut être refusée tant que le montant de la compensation n'a pas été intégralement payé.

§5 Inverde ne peut être tenu pour responsable du vol ou de l'endommagement du matériel appartenant au locataire.

4.3. Sécurité

§1 The Treehouse est non-fumeur. Le locataire veillera au respect de l'interdiction de fumer.

§2 Le locataire s'engage à assurer une sécurité incendie stricte. Les entrées, les sorties et les portes de secours ne doivent en aucun cas être obstruées ou fermées. Il est interdit d'enregistrer ou de désactiver les détecteurs de fumée et l'éclairage de secours. Les portes et les extincteurs d'incendie ne doivent jamais être fermés ou obscurcis par les matériaux fournis. Les sorties, escaliers et sorties de secours doivent toujours offrir un passage libre.

§3 La capacité maximale de l'espace indiquée à l'emplacement et incluse dans le présent règlement ne doit pas être dépassée.

§4 A la fin de l'activité, l'utilisateur doit éteindre les lumières dans les pièces utilisées et fermer les fenêtres et les portes.

§5 Les animaux, à l'exception des chiens-guides pour aveugles, ne sont pas admis.

4.4. accessibilité et parking

The Treehouse n'est pas accessible aux personnes handicapées qui sont en fauteuil roulant ou qui ne peuvent monter les escaliers.

Vous pouvez vous garer sur le parking de Domeinbos Pijnven, The Treehouse est située, à l'entrée de la forêt, à 100 mètres tout droit sur le chemin forestier sur la droite.

.

4.5 Dispositions supplémentaires

§1 Le présent règlement peut être consulté à la Maison de l'arbre et sur le site www.the-treehouse.be.

§2 En cas de non-respect du règlement d'utilisation, Inverde peut décider d'une sanction.

§3 Inverde peut toujours retirer la réservation ou fermer l'infrastructure pour des raisons de force majeure, sans pouvoir prétendre à une quelconque indemnisation pour cela.

§4 Inverde peut à tout moment modifier ou révoquer l'autorisation accordée pour l'utilisation et/ou la fourniture de The Treehouse.

En cas d'exercice de ce droit, une consultation préalable aura lieu avec l'organisation concernée.

.

Pour accord,

Au nom de (nom de l'organisation)

(nom)

(function)

Date de location Treehouse:

Nombre de participants

Données de facturation:

(nom de l'entreprise)

(rue)

(Code postal et ville)

Numéro de TVA :

Signature